

arrêtée à la date du 26/05/2023



DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Collectivité : 30500 - ETAPLES PORT DE PLAISANCE

Exercice 2023

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Centre des Finances Publiques
SGC de Montreuil-sur-Mer
66, Chaussée Marcadée
62170 ECUIRES

A, le 30 mai 2023

Jacky LEVEUGLE
Inspecteur divisionnaire
des Finances Publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1,69 €	
6542	0,00 €	
Total	1,69 €	

A *Étaples* Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	N°	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRESENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-368	GOETGHELUCK Michel	0,09	RAR inférieur seuil poursuite			
		GOETGHELUCK Michel (Total pour le débiteur)	0,09 €				
2019	T-388	MOREL Jean Louis	0,80	RAR inférieur seuil poursuite			
2019	T-56	MOREL Jean Louis	0,80	RAR inférieur seuil poursuite			
		MOREL Jean Louis (Total pour le débiteur)	1,60 €				
		Grand Somme	1,69 €				